L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 MAI 1862.

G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 7 MAI.

Les marchés.

Il est temps que les mesures prises par le conseil de ville pour l'approvisionnement de la Nouvelle-Orléans, viennent soulager la communauté des souffrances qu'elle endure par suite de la rareté des vivres. Mais il ne suffit pas de faire arriver les bestiaux, les farines et les provisions de diverse nature, il faut aviser aux moyens de mettre un terme à un état de choses qui devient intolérable.

Depuis le grand malheur qui a frappé la Nouvelle-Orléans, les marchés, délivrés de tout contrôle, ont présenté le spectacle le plus affligeant qu'on puisse imaginer. Le pain s'est vendu à des prix exorbitants tout-à-fait hors de proportion avec les prix qui avaient dû être payés pour la farine. Il en a été de même de la viande qui s'est vendue à cinquante cents la livre pour la basse qualité et à des prix de fantaisie pour les morceaux de choix. Mais ceux qui se sont attribué un pareil monopole ne se sont pas contentés d'extorquer des bénéfices fabuleux sur une population affamée, plusieurs d'entre eux se sont rendus justement odieux par leur conduite brutale et insolente envers le public. Abusant de l'absence de toute surveillance, ils ont fait impitoyablement la loi aux acheteurs, non seulement pour les prix, mais aussi pour le papier qu'ils daignaient accepter en paiement. Cependant, ces mêmes individus avaient dû n'éprouver aucune difficulté à payer leurs achats avec les billets ayant cours; et ils n'hésitent pas à tirer parti de la misère publique en redoublant chaque jour leurs exigences. Il importe de faire cesser un pareil abus.

En premier lieu, rien n'est plus facile que de mettre un terme à l'insolence et à la brutalité de quelques-uns de ces vendeurs éhontés, en donnant aux commissaires des marchés une force suffisante de police pour protéger le public contre les détaillants comme dernièrement on a placé des gardes pour protéger ceux-ci contre la foule. Le Conseil de ville peut, d'ailleurs, passer une ordonnance pour priver du droit de vendre au marché ceux qui ne se conformeront pas aux conditions que la situation de la ville doit rendre impératives.

Quant aux prix, ils devront nécessairement diminuer par suite des arrivages du dehors. Mais comme ces arrivages sont sous le contrôle des agents de la ville, nous croyons que ceux-ci doivent, dans l'intérêt général, prendre des mesures pour que la population soit affranchie d'une exploitation illicite et odieuse. Le meilleur moyen, selon nous, est de conclure des arrangements avec un assez grand nombre de bouchers et de boulangers honnêtes pour qu'ils livrent, chaque jour, au public, de la viande et du pain à des prix qui, en leur laissant un bénéfice raisonnable, soient abordables pour les plus pauvres familles. Par ce moyen, les autres vendeurs seraient forcés de maintenir leurs prix au même niveau sous peine de perdre toute leur clientèle. Il est nécessaire, en tous cas, que les ventes des farines et des bestiaux qui arriveront en ville, se fassent sous la surveillance des agents de l'autorité municipale et que les prix de gros soient officiellement constatés pour servir de base au tarif de détail.

Le public se souviendra de ceux qui, sans égard pour ses souffrances, n'ont pas craint de les aggraver par des exigences injustes, de même qu'il prendra bonne note de tous les magasins qui élèvent la prétention de ne recevoir que des espèces, ce qui équivaut à un refus de vendre, puisque nul n'ignore que quatre vingt dix neuf personnes sur cent n'ont que du papier pour toute monnaie. Lorsque des temps meilleurs reviendront, la population saura montrer sa reconnaissance aux bons et prouver aux mauvais qu'elle a gardé souvenir de leur conduite. Ceux qui refusent d'accepter autre chose que des espèces peuvent dire qu'ils sont strictement dans leur droit, mais le public sera aussi, plus tard, dans son droit en les mettant à l'index lorsque l'abondance sera revenue. Nous aimons à constater qu'il ne s'agit que de rares exceptions. Le public devra également donner la préférence aux épiceries qui sont restées ouvertes pendant la crise tandis que d'autres restaient impitoyablement fermées. Ceux qui appliquent trop strictement la maxime "chacun pour soi" n'auront pas à se plaindre si la population retourne l'argument contre eux.

CHARBON DE BOIS.—On nous dit qu'il est impossible de se procurer du charbon de bois autrement que contre des espèces. Voilà encore une industrie qui constitue un monopole qu'il est facile d'abattre par la concurrence. Nous cherchons vainement la cause qui peut faire hausser le prix de cet article. Il y a dans cette industrie une source de profits à exploiter et que nous signalons aux gens inoccupés. Nous pensons que rien ne s'oppose à ce que les goëlettes du bassin aillent chercher du charbon sur les bords des lacs où on en fabrique en abondance, et comme ceux qui se livreront à cette entreprise peuvent obtenir tout ce dont ils ont besoin avec de la monnaie courante, il n'y a aucun motif pour qu'ils n'acceptent pas la même monnaie pour le charbon qu'ils apporteront.

La concurrence est le vrai remède contre les monopoles. C'est aux capitaux et aux bras inoccupés à chercher les industries qui peuvent être profitables pour eux, et tout en faisant une bonne affaire ils rendront service au public.

NOUVEL ARRÊTÉ DU DÉPARTEMENT DU GOLFE.—Nous appelons l'attention des citoyens de la Nouvelle-Orléans sur la nouvelle mesure de justice criminelle prise à notre égard par le général Butler, mesure sévère et dont nous résumerons les détails en quelques lignes:

Par cet arrêté, une commission militaire qui ne sera jamais composée de moins de cinq officiers commissionnés et au-dessus du grade de capitaine, avec un recorder et un avocat, est constituée pour le jugement de tous les crimes et délits qui suivant les lois de tous les Etats dans l'Union et les lois des Etats-Unis, sont punissables par la mort ou par un emprisonnement de plusieurs années. Les sentences de ladite commission seront assimilées à celles que ces lois ont eues en vue, en ayant égard toutefois à la sévérité que nécessite l'état de guerre actuel. La commission siégera à toutes les heures convenables pour l'expédition des affaires et sera présidée par le maréchal prévôt ou un de ses assistants. Tous les ordres et arrêts qui en émaneront seront respectés et exécutés. L'accusation sera substantiellement dans la forme usitée par les cours martiales, excepté qu'il sera donné un état des circonstances relatives aux qualités, à la résidence et aux affaires de l'accusé, à sa réputation de citoyen loyal ou non, à ses antécédents de caractère et à ses actes politiques, autant que cela pourra être connu; et tout cela pourra être contesté dans le procès, si l'accusé n'est pas un soldat des Etats-Unis. Toutes les procédures et toutes les sentences seront soumises à l'approbation du Général commandant et mises à exécution sur ses ordres.

Nomination des officiers qui composeront la cour martiale fédérale siégeant à la Nouvelle-Orléans.

Ont été nommés membres de cette cour les militaires fédéraux dont les noms suivent:

1. Le col. Henry C Deming, du 12e régiment des volontaires du Connecticut.
2. Le colonel N A M Dudley, du 30e régiment des volontaires du Mass.
3. Le lieutenant colonel C M Whelden, du 31e régiment des volontaires du Mass.
4. Le major F A Boardman, du 4e régiment des volontaires du Wis.
5. Le capitaine Peter Haggerty, aide de camp.

Le major J M Bell, aide de camp volontaire, recorder et avocat.

VENTE POUR DES BILLETS CONFÉDÉRÉS—MM. Hoffman & Marks nous prient d'annoncer qu'ils vendront aujourd'hui à 10 heures du matin, à leur bureau d'encan, rue de Chartres No 63, un grand assortiment de marchandises sèches, et de chapeaux d'été, ainsi que machines à coudre de première qualité, et que les billets confédérés seront reçus en paiement.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de Ville—Le conseil de ville a siégé hier soir.

Aldermen—Les Aldermen se sont réunis à sept heures. M. S. P. Delabarre a occupé le fauteuil et six membres ont répondu à l'appel.

Les assistants ont fait annoncer au Board qu'ils avaient adopté les résolutions suivantes: résolution exprimant la reconnaissance et le respect du Conseil pour l'héroïque défense des forts St-Philippe et Jackson par le général Duncan, et ceux qu'il commandait; résolution remerciant les généraux Paul Juge et V. Maignan, les Brigades Européenne et Française, pour les services signalés qu'ils ont rendus à la ville: résolution autorisant le Maire à organiser une police de citoyens dans chaque ward; résolution autorisant le comité de finances à faire payer les gardes-malades employés dans les hôpitaux.

Le comité de finances s'est prononcé en faveur de la confirmation des titres de terrains situés dans le cimetière de Lafayette, confirmation demandée par la Loge Jefferson No 9.

La résolution des Assistants au sujet de l'émission de petits billets par les particuliers, a été adoptée. On en trouvera la substance dans le compte rendu de la séance de l'autre Board. Une autre résolution adoptée par les Assistants au sujet des débordements du fleuve, a été également sanctionnée.

Le Trésorier a annoncé que la seconde émission des bons de la ville s'élève à $261,519 50.

Le Board a sanctionné une résolution des Assistants, laquelle autorise l'impression de 5000 exemplaires des lettres échangées entre les autorités et le commodore Farragut, lors de la reddition de la ville.

Il a été nommé un comité de subsistances; les membres en sont MM. Wm Freret, Moses Greenwood, F. N. Wood, J. B. Leefe, M. Mason, F. Generès, P. S. Wiltz, H. J. Kapney, H. F. Lonsdale et A. D. Grief.

Le voyer a été requis de faire fouiller des fossés et construire des ponts, le plus tôt possible, dans la rue Derbigny, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

Aldermen Assistants.—Le Board a adopté une résolution autorisant le comité de finances à exiger, de tous ceux qui ont émis des billets, un relevé du montant de ces billets jusqu'à cette date et une garantie pour cette émission. La garantie une fois donnée à la ville, celle-ci payera les billets et les retirera ainsi de la circulation. L'avocat de la corporation devra poursuivre les particuliers qui ne se conformeront pas à la résolution.

Le trésorier a annoncé qu'il restait en caisse, samedi dernier, $322,917.

Les officiers ont été requis de prendre sans retard toutes les mesures nécessaires afin de prévenir une inondation.

Une résolution de M. Leefe, relativement à la publication de la correspondance échangée entre les autorités et le commodore Farragut; une autre résolution autorisant l'organisation, dans chaque ward, d'une police composée de citoyens, a été adoptée.

Le comité des finances a rapporté qu'en ce qui regarde le droit de passage pour le chemin de fer de la ville dans les rues St Charles, Carondelet et Baronne, il approuve et accepte la garantie; il approuve aussi la réclamation de l'officier de police C. C. Boroff, blessé dans l'exercice de ses fonctions. Le rapport et les résolutions sont adoptés.

Le Conseil des Aldermen se réunit au Conseil des Assistants pour prendre en considération un message du maire. 6 membres du Conseil des Aldermen et 11 membres du Conseil des Assistants sont présents. La motion ayant été faite de délibérer en séance secrète, les rapporteurs ont dû quitter la salle.

P. S.—Les Conseils se sont ajournés après une séance secrète d'une heure: mais nous n'avons pu connaître l'objet de la communication du maire.

Les Plaies de la Nouvelle-Orléans—Tous les fléaux sont à la fois déchaînés sur notre malheureuse ville,—la guerre, la famine, l'inondation, l'incendie et la peste.

Nous disons la peste, car si elle n'a pas encore frappé à nos portes, nous pouvons à peine espérer qu'elle nous épargne. Il est évident que le séjour des troupes fédérales à la Nlle-Orléans, au moment où les chaleurs acquièrent un certain degré d'intensité, y développera des germes de maladies qui atteindront la population acclimatée. Celle-ci est invulnérable à la fièvre jaune, mais nullement au typhus et à la variole.

L'incendie a déjà fait son œuvre en consumant nos récoltes, nos wharfs, nos navires et nos approvisionnements. Le sacrifice, quoique accompli par nos propres mains, n'en a pas été moins douloureux.

Le pain et la viande nous manquent, et la faible quantité d'articles de consommation qui nous reste coûte horriblement cher. C'est la disette, et puis ce sera la famine, avec son hideux cortège de souffrances, si les autorités ne se hâtent d'exécuter les mesures qu'elles ont décrétées il y a deux jours.

Quant à l'inondation, le Mississipi coule à pleins bords et surplombe de plusieurs pieds les rues de la Nouvelle-Orléans. Que la levée cède sur un seul point, et nous serons submergés. Les ondes bourbeuses du grand fleuve, franchissant les digues que nous lui opposons, s'accumulent déjà dans les cyprières.

Pour reposer nos regards qu'afflige un aussi lamentable spectacle, il y a des baïonnettes et des canons au sein même de la Cité, et dans le port des mortiers chargés jusqu'à la gueule!

Aux fléaux que nous venons d'énumérer ajoutons la claustration forcée de la population, qui est prisonnière dans l'enceinte de la ville, l'absence complète de travail, qui met le comble à la misère des classes nécessiteuses; et enfin, un papier-monnaie qui n'a d'autre valeur que la solvabilité vraie ou supposée des individus qui l'ont émis.

Le tableau est-il chargé? Nous ne croyons pas l'avoir assombri, mais nous avons le ferme espoir que des jours meilleurs nous sont réservés et que nous sortirons bientôt du chaos où nous ont plongés les événements politiques. Donc, courage et patience.

Le fleuve—Nous regrettons de dire que le fleuve monte encore, bien qu'aucun débordement n'ait encore eu lieu sur aucun point dans la ville. Au pied de la rue de la Douane hier dans l'après-midi, l'eau avait été refoulée presqu'entièrement du débarcadère, au moyen d'une petite levée faite par l'ordre des autorités de la ville, de la rue de Canal à la rue de la Douane.

Vol—M. F. Sambola, qui habite près du couvent des Ursulines, dans le 3e District, rapporte qu'à 10 heures, hier soir, trois hommes sont entrés de force dans sa maison, qu'ils l'ont lié lui et sa nièce et qu'alors ils ont enlevé divers articles de linge fait et un lot de cigares.

1er District.—Arrestations opérées par la police—Hier matin, trois jeunes gens, Daniel Donohoe, Wm Toomey et Jas Barry, accusés d'avoir assailli John Lovelle avec l'intention de le tuer, ont été arrêtés.

Patrick Harrell accusé d'assaut et batterie par Wm Hopkins, et Eliza Castello, accusée de vol par Peter Conoway, ont été arrêtés.

2me District—Jean Martin, à la requête de sa femme, a été arrêté pour assaut et batterie, ainsi que Thomas Hart pour avoir insulté l'officier Fortier dans l'exercice de ses fonctions.

3me District—Peter Camphouse et Mme Camphouse, accusés d'assaut et batterie ont été arrêtés.

Cinq sacs de son et huit sacs de maïs ont été déposés à la station principale où ils seront remis à qui de droit.

Notre Hopital de Marine.—Cet établissement, situé rue de la Commune, sur les derrières de la ville, où furent transportés, il y a quelque temps, les malheureux Mississipiens, contusionnés de Pontchatoula, sur le chemin de fer de Jackson, manque de beaucoup de choses essentielles au traitement des malades, choses que l'hôpital est hors d'état de se procurer par lui même. Les malades y sont soignés par quelques dames charitables et patriotiques, qui savent sacrifier leur temps et leurs peines à une œuvre modeste et toute d'abnégation. Mais ne seront-elles pas secourues dans leurs moyens d'action sur la misère souffrante et nos citoyens ne s'empresseront-ils pas de leur adresser une provision des articles qui leur font le plus défaut!

Odd Fellows Hall.—Cet édifice magnifique, un des plus brillants ornements de la place Lafayette est toujours occupé par les troupes des Etats-Unis. Certes, il vaut mieux loger les gens de guerre dans les lieux consacrés au plaisir que de les envoyer, comme cela se fait en Europe, séjourner dans les maisons particulières, ce que, du reste, la constitution des Etats-Unis ne permet pas; mais nous n'en regrettons pas moins ces sortes d'occupations militaires quand elles frappent pour théâtres des édifices précieux à plus d'un titre. Non seulement ce qu'on appelle en anglais *Odd Fellows Hall* possède une valeur architecturale qui lui est propre, mais encore ce brillant établissement est le lieu d'assemblée d'un ordre fort répandu et respecté dans le monde par les vues de fraternité et de charité qui le distinguent. On apprendrait donc avec un vif plaisir le déménagement des troupes fédérales casernées dans cet édifice.

Chansons.—Il paraît que les Fédéraux se sont pris de passion pour l'air de "Bonnie Blue Flag", car ils l'ont joué plusieurs fois devant l'hôtel St-Charles, et aussi devant l'hôtel de la monnaie. Un d'entre eux le chantait hier au soir à la calebasse. Si les yankees deviennent musiciens, ils cesseront d'être redoutables. Quiconque aime les arts ne peut être l'ennemi du Sud ou de ses institutions, et sera encore moins l'ennemi de notre ville, seul endroit d'Amérique où les beaux arts aient encore eu jusqu'ici de l'influence.

Triste Accident.—Hier, vers les 6 heures du soir un chaland chargé de Charbon, tâchait d'aborder le steamer *Rhode Island*, de l'autre côté du fleuve, à un demi mille au dessus du vieil hôpital de marine, lors qu'atteint par un remous il a chaviré et coulé bas immédiatement. Il y avait quinze hommes à bord, dont trois étaient des nègres. Plusieurs blancs ont été sauvés par les efforts des officiers et des matelots du *Rhode Island*. Les nègres et plusieurs blancs sont supposés avoir péri.

Meurtre.—Un vieil homme de couleur qui, depuis nombre d'années, cultivait un jardin sur le Chemin du Bayou, a été assassiné, dans la nuit de lundi à mardi; il se rendait au marché. La police n'a pas encore opéré d'arrestation.

Les meurtriers, après avoir poignardé le vieillard sur lequel ils espéraient trouver une forte somme, l'ont attaché à l'une des roues de sa charrette, et c'est dans cette position que l'ont trouvé quelques passants.

☞ Une lettre à l'adresse de Mme Henriette Young, venant de Corinthe, a été promise dans nos bureaux.

DR J. H. LOUGHBOROUGH.

C'est avec douleur que nous apprenons la mort du sénateur des paroisses St Jean Baptiste et St Jacques. Cet événement, bien que prévu depuis quelque temps déjà, causera une vive émotion dans notre communauté.

Le docteur J. H. Loughborough, qui a succombé mardi, 22 avril, à une longue et douloureuse maladie, chez son ami, M. James Godberry, était âgé d'environ 55 ans. Il était né dans le comté de Fauquier, Virginie, et était venu se fixer à St Jean Baptiste, où il avait d'abord exercé la profession médicale. Il avait ensuite acheté de M. Landreaux l'habitation connue sous le nom d'*Espérance*.

Le Dr J. H. Loughborough offrait le type pur du gentilhomme virginien. Il avait la physionomie franche et ouverte, les manières gracieuses et courtoises. Et l'apparence ne trompait pas, car on trouvait en lui une âme fière et élevée et une intelligence vive et forte. Médecin, il prodigua ses soins à nos populations, lors des terribles épidémies qui s'abattirent sur elles, sans souci de sa propre sécurité, sans distinction de fortune entre les malades. Planteur, il fut l'homme de société élégant et aimable que nous avons tous connu.

Ce qui recommande surtout le Dr. Loughborough à notre mémoire, ce sont ses services politiques. Il se montra toujours patriote sincère et dévoué, et les dernières palpitations de ce brave cœur, si rudement éprouvé et maintenant à jamais refroidi, durent être pour son pays violé par l'invasion. Il était démocrate de conviction, et toujours ses actes furent d'accord avec ses principes. Aussi ses adversaires politiques honoraient-ils hautement son caractère, ce qui fait leur éloge et le sien.

Aussitôt que l'invasion foula le sol de son Etat natal, il partit avec son fils unique, Nathan Loughborough. Rien ne put le retenir, ni l'âge déjà avancé, ni les fonctions législatives dont l'avait investi la confiance de ses concitoyens. Nathan Loughborough tomba frappé d'une balle près de Cotton Hill, le 3 septembre 1861, et les cendres du jeune et glorieux martyr sont maintenant mêlées au sol virginien. Le père, désolé, chancela sous le coup, et depuis il a toujours langui. Il chercha vainement à se tenir debout sur la frontière; il portait en lui le germe de la mort, et il fallut revenir en Louisiane. Il reparut encore une fois à la Législature où sa présence et son vote étaient réclamés par d'impérieuses circonstances. C'était son dernier effort. Nous l'avons vu il y a peu de temps, abattu et mourant. Le cœur était toujours chaud sous cette enveloppe défaillante. Le patriote avait toujours non seulement l'espoir, mais la certitude du triomphe final de l'indépendance. Il est mort au bruit du canon ennemi qui vient ébranler la terre où il repose maintenant, mais il n'a pas douté un instant de la jeune république qu'il avait contribué à fonder.

Le docteur Loughborough laisse une vertueuse épouse pour pleurer sa perte. La noble Virginienne,—nous croyons qu'elle est née dans ce même Etat,—est maintenant livrée à un double deuil. Mais elle doit trouver une consolation dans ses regrets en songeant que la vie de son époux et celle de son fils ont été offertes en sacrifice à la patrie.

Le docteur Loughborough a été inhumé mercredi, au milieu d'une foule nombreuse et émue, au cimetière de l'église St-Michel, paroisse St-Jacques. [*Meschacébé.*]

LE PRINCE DE JOINVILLE.—Le prince de Joinville est au fort Monroe, dont l'accès n'a pas été permis au correspondant Russell.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

PAR CLÉMENCE ROBERT.

Suite.

La vallée, peu profonde, était fermée, du côté des terres par une élévation en pente douce, mais qui dérobait dans cette partie la vue de toute habitation; de l'autre côté, elle se déroulait jusqu'à la grève, où on découvrait dans l'éloignement quelques maisons de pêcheurs, blanches et riantes, au milieu de leurs larges filets étendus et de leurs beaux bateaux à voiles. Le sol, tapissé de gazon, était semé de bois et de ronces fleuries. A dix pas de l'arbre, des roches blanches, sortant de la verdure, enfermaient dans leurs parois une source limpide que la tradition populaire disait appartenir à trois fées; ce qui faisait nommer cet endroit solitaire la *Fontaine des Fades*.

En ce moment, le soleil de juillet baissait à l'horizon; mais le couchant, reflété par la mer, jetait de splendides rayons. Cette lueur enflammée dardait sur les flots, scintillait au nord sur les couches de coquillages phosphorescents, sur les grandes herbes marines à la verdure chatoyante, et répandait encore dans le fond de la vallée une atmosphère dorée, toute chargée d'étincelles.

Eglantine, déjà lasse d'être assise, était montée se balancer sur la plus basse branche de l'arbre; elle lutinait ses compagnes en jetant des tiges de gui dans leurs bonnets. Avec sa figure d'un rose pâle, au milieu de cette verdure, la jolie enfant ressemblait réellement à la fleur dont elle portait le nom. Gilberte, sérieuse et pensive, secouait nonchalamment les brins de verdure de sa coiffe; Marthe ne s'apercevait même pas de ceux qui tombaient sur elle, tant elle regardait attentivement du côté de la route par laquelle devait arriver son prétendu.

Cependant, en ramenant ses regards près d'elle, la jeune fille jeta une exclamation de surprise, et ses compagnes virent presque en même temps un jeune homme debout à quelques pas d'elles.

Un vif mouvement de joie commença à se faire sentir, comme si un des trois amoureux fût enfin arrivé......

Mais cet élan retomba aussitôt, sur le jeune homme, dont l'apparence différait tout à fait de celle d'un sous-officier, tenait de plus par la bride un cheval duquel il venait de descendre.

Le jeune étranger, éclairé par le couchant, était placé devant les roches de la fontaine, que son ombre prolongée allait atteindre. Sa tête droite et découverte était entourée de longs cheveux bruns agités par le vent; les tons pourprés de la lumière animaient ses traits; sa taille et sa pose, parfaitement élégantes, se dessinaient sur les grandes pierres blanches avec une netteté qui leur était toute favorable.

I.

TROIS JEUNES FILLES.

Cette figure d'une remarquable beauté, sur un fond d'agreste paysage formait un tableau saisissant.

Eglantine sauta en bas de l'arbre et vint se ranger auprès de ses compagnes tout étourdies de cette apparition. Mais l'étranger salua gracieusement les jeunes filles en leur disant:

—Mes charmantes demoiselles, je vous prendrais pour les trois fées à qui appartient cette fontaine.... si ces bonnes dames ne devaient être maintenant des grand'mères.... Mais en me permettant de pénétrer dans votre solitude, je dois également vous demander la liberté de faire boire à cette source mon cheval qui tombe de chaleur.

Les jeunes filles se levèrent de leur siége de gazon, firent un salut un peu embarrassé, et Marthe balbutia:

—Monsieur, vous ne nous dérangez pas,... d'ailleurs, nous allions nous retirer.

Cependant, tandis que l'étranger conduisait son cheval à la source, elles ne bougèrent pas de place, l'espoir les retenant encore au lieu du rendez-vous.

—Vous retirer! reprit l'élégant inconnu en revenant à elles; mais des jeunes personnes ne peuvent pas rentrer ainsi seules, lorsque la nuit approche.

—Eglantine et moi, dit Marthe, nous demeurons tout près d'ici...... C'est seulement Gilberte qui retourne à la ville.

Eglantine ajouta étourdiment:

—Elle croyait s'en aller avec......

Ses compagnes lui firent signe de se taire.

—Il n'y a pas de mal, dit en souriant le voyageur, on peut bien accepter le bras d'un jeune homme... auquel on est sans doute promise.

—Certainement, reprit l'indiscrète enfant pour atténuer sa faute. Tout le monde sait que Gilberte est près d'épouser Raoulx.... et c'est du consentement de son père qu'elle le voit.

—Raoulx, répéta vivement l'étranger, Raoulx, sergent au 45e de ligne...... Et c'est lui que vous attendez ici?

—Il ne devait pas venir seul, dit Gilberte d'un petit air précieux, deux de ses amis comptaient l'accompagner.

—Pommier et Charles Goubin peut-être? demanda avec empressement le voyageur.

—Oui, précisément, dirent-elles toutes trois. Mais, mon Dieu! comment savez vous......

—Ah! reprit-il avec un sourire plus significatif et en regardant Marthe et Eglantine, les deux amis de Raoulx devaient venir avec lui.... je comprends que ces deux belles demoiselles se trouvent également ici.

—Vous les connaissez donc? demandèrent vivement les jeunes filles.

Le voyageur hésita, puis répondit:

—La preuve pourrait être que je viens de vous dire leurs noms.

—C'est étrange!

—Mais vous les attendriez en vain.

—Comment?

—Les trois sous-officiers que nous venons de nommer, ne viendront pas ici ce soir.

—Mon Dieu! s'écrièrent les jeunes filles effrayées, leur serait-il arrivé malheur?

—En aucune manière...... à moins qu'on ne regarde comme un véritable malheur d'être privé de vous voir...... ce qui serait bien naturel! ajouta l'inconnu.

—Mais alors, monsieur, demanda Marthe, comment pouvez vous présumer?......

—Je ne présume pas, je vous affirme qu'ils ne viendront pas, dit le jeune homme.

—Il est vrai, reprit tristement Marthe, que l'heure est passée depuis longtemps.... et voilà la nuit qui va tomber.

—Mon Dieu, rentrons bien vite, ajouta Eglantine.

—En retour de l'avis que je vous donne, reprit le voyageur, voudriez vous bien m'indiquer le chemin du petit hameau de Saint-Pierre?

—Ah! monsieur, vous n'y êtes pas du tout, dit Marthe, Saint Pierre touche presque à la Rochelle, mais de l'autre côté de cette colline..... et à l'heure qu'il est, vous vous perdrez avant d'y arriver.

—Je vais pourtant essayer, dit gaîment le jeune homme en remettant la bride de son cheval; et tout mon regret, mes chères demoiselles, est de vous laisser seules à cette heure dans la campagne.

—Oh! dit Marthe de nouveau, Eglantine et moi nous serons chez nous dans un quart d'heure... Nos parents sont des pêcheurs de ce rivage et on aperçoit d'ici les voiles de nos bateaux...... Mais notre pauvre Gilberte qui retourne à la Rochelle...... la nuit va la prendre en route, c'est sûr.

—Ne vous inquiétez pas de moi, interrompit Gilberte avec une certaine émotion dans la voix.

—Mais il y aurait une chose bien simple, dit le bel étranger. Puisque Saint Pierre touche à la Rochelle, en m'y rendant je pourrais accompagner mademoiselle Gilberte jusque-là.... et, en même temps, elle me guiderait dans ce chemin si difficile...... Il me semble que nous y gagnerions tous deux.

—Ah! justement, s'écria Eglantine, c'est par ce côté qu'elle doit rentrer...... Et vous la conduirez seulement quelques pas au delà du village, à l'endroit où commencent les lumières des forts avancés.

—Monsieur, dit en rougissant Gilberte, je...

—Vous ne me connaissez pas, termina le voyageur, c'est juste. Mais je viens de vous montrer que j'étais étroitement lié avec Raoulx et ses amis. Cela doit être une garantie près de vous.

Cette raison et les manières parfaites de l'étranger ne laissaient point de motif de refus à la jeune fille. Elle ne répondit rien, et après avoir embrassé ses deux amies, qui prirent du côté du rivage, elle s'achemina avec l'inconnu par le sentier dans les terres.

Gilberte, en entreprenant ainsi son retour à la ville, éprouvait un embarras dont elle ne se rendait pas compte.

Son compagnon de voyage, avec le tact qui distinguait ses moindres mouvements, ne voulut ni lui offrir le bras, ce qui eût été trop familier, ni remonter à cheval et la laisser se fatiguer sur la route; il marcha près d'elle en tenant la bride de sa monture.

Le chemin, qui sillonnait des bruyères, était doux et uni; le crépuscule éclairait encore et répandait une teinte brillante sur le plus gracieux paysage.

La facilité de la marche, le silence de la campagne qui prêtait à la conversation, redoublaient le vague malaise de Gilberte, qui eût mieux aimé rencontrer des broussailles épineuses pour se donner une contenance en les écartant de ses pas.

Cette jeune fille, née dans le peuple, mais avec des instincts délicats et même un peu vains, ne s'était jamais trouvée en rapport avec un homme au-dessus de sa condition. Sa nature, assez perspicace et élevée pour lui faire sentir toutes les nuances qui différencient les diverses classes, lui montrait en ce moment la distance qui la séparait du bel étranger, et faisait naître en elle une timidité extrême qu'elle n'avait jamais connue.

Cependant, trop fière pour laisser voir son trouble, elle répondait avec une apparente aisance à toutes les questions que le voyageur lui adressait sur le pays qu'ils traversaient ensemble. Car ce jeune homme, qui avait montré connaître les sous-officiers de la Rochelle et même d'une manière intime, puisqu'il était au fait de leurs projets pour la soirée, paraissait pourtant tout à fait étranger aux lieux qu'il parcourait. Gilberte remarqua cette contradiction sans en parler pour ne pas rappeler le nom de Raoulx. Elle donna à son compagnon de voyage les détails qu'il paraissait désirer sur les mœurs, l'esprit, les usages de ces campagnes.

Mais le langage choisi de l'inconnu, la distinction qui apparaissait dans sa mise de voyage et jusque dans l'élégant cheval qu'il tenait par la bride, lui imposaient profondément; et, bien qu'elle se blâmât elle-même de cette crainte puérile, la différence de rang qui régnait entre elle et son compagnon de voyage ne cessait pas de la préoccuper.

Tandis qu'à sa place Marthe n'eût vu dans le voyageur qu'un homme mieux mis que les pêcheurs du rivage, sans faire d'autres distinctions, Gilberte, plus accoutumée à réfléchir et d'une imagination plus vive, voyait la sphère du grand monde, avec ses lumières, ses arts, son éclat, et le peuple avec son obscurité, sa rudesse de mœurs et d'usages, passer dans ce sentier où elle cheminait avec le bel étranger!......

Cependant comme elle avait beaucoup regardé le voyageur, tandis qu'il parlait avec ses compagnes, l'admiration se mêlait en elle à la crainte, et son trouble n'était pas dépourvu de charme. (*A continuer*).

Marié—Lundi le 5 mai, par le Rév. J. K. Gutheim, M. CHARLES NATHAN à Mlle EMMA GOODMAN, fille de feu M. Daniel Goodman, de cette ville.

Décédé hier, à trois heures P. M. HENRI S. LEAUMONT, âgé de 25 ans. Les amis et connaissances des familles Léaumont et J. S. C... sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 7 du courant, à 5 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Ste Anne, entre Marais et Villeré.

Décédé, mardi 6 mai, à onze heures du matin, ANTOINE EDOUARD TRÊMÉ, vétéran de 1814 et 15, à l'âge de 66 ans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures et demie. Son corps est exposé à la Chapelle Obituaire. De la part de sa famille.

HONNEURS FUNÈBRES.
Association Louisianaise des Vétérans de 1814-15.

Les membres de cette association sont priés d'assister à l'enterrement de leur camarade d'armes EDOUARD TRÊMÉ, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie, à la chapelle obituaire rue des Remparts.

N'oubliez pas vos insignes.

Par ordre du président Antony Fernandez, PHILIPPE LANAUX secrétaire.

Macaroni, Macaroni,
1000 boîtes Macaroni d'Italie, à vendre par FIASCHIO & VIOSCA, 52 et 54, Vieille Levée.

ATTENTION

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan de la goëlette anglaise GINO, qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur public.

Avis aux actionnaires de la compagnie d'assurance du Star.

LES commissaires de liquidation de la susdite Compagnie ont déclaré un dividende sur le fonds capital, payable sur demande à leur bureau, rue Carondelet No 14. 7mai—6

AVIS.

NOUS continuerons à vendre notre stock contre les Bons Confédérés, et les recevrons en payement de toutes dettes.
J. MAILLOT & Co, Importateurs de vins et d'eaux-de-vie.
7mai—3f 12 rue Crossman, et 12 rue de la Douane.

LE porteur de deux billets de cent vingt piastres ($120) chaque, datés du 25 avril 1861, et payable du 25 au 28 avril 1862, souscrits par B. H. Dyer, à l'ordre de Théodore Dansiger et endossés par ce dernier, est informé qu'il ait à les présenter à M. A. Ducatel, notaire, rue Toulouse, No 49, faute de quoi ils sont à ses risques et périls.
PAUL LACROIX, No 12, rue Toulouse. 7mai—3f

LE porteur de deux billets de la somme de [illegible] chaque, souscrits par J. V. [illegible], à l'ordre de lui-même, datés du 30 avril 1859, portant intérêt à 8 p cent l'an et payables à 2 et 3 ans de date, est requis de les présenter à M. Théophile [illegible], des rues Dumaine et Levée, en cette ville, qui est chargé de les payer. 7mai—3f

Quinine.

100 ONCES QUININE "Powers & Weightman" à vendre par E. TURPIN, No 99, rue Vieille Levée. 7mai—1

Brigade Française.
Légion Française—3me régiment—Troisième Compagnie.

VOUS êtes priés de vous réunir aujourd'hui mercredi 7 courant, en habit civil, à 4 heures 1/2 P. M. au coin des rues Toulouse et Bassin, des affaires importantes devant vous être communiquées.
7 mai—1 D. OAST

Brigade Française.—4e Régiment.

LA cinquième Compagnie du dit régiment est convoquée pour ce soir, à 6½ heures, à la loge de [illegible], des communications importantes devant lui être faites.
Tous les membres sont priés d'être ponctuels.
Le colonel du 4e régiment, P. ROBIN. 7mai—1f

AU PUBLIC.
SERIE No 2.

J'AI le plus grand respect pour le Comité de Salut Public. J'annonce néanmoins au public que je suis prêt à payer mes billets sur présentation. Le Conseil de Ville et le Maire n'ont pas daigné me dire ce que j'avais à faire. Je suis le serviteur du public, je resterai fidèle à ce que je respecterai sa décision. Si je comprends bien la Proclamation du général Butler, les lieux publics sont ouverts au profit de tous.
G. W. HOLT, Rue Gravier, No 47. 6mai—2f

AVIS.

LES soussignés paieront leurs billets, de 10 à 3 heures, au Southern Mills, rue Poydras, Nos 181 et 183.
P. J. HOCKERSMITH & Co 6mai—6f

AVIS AU PUBLIC.

POUR faciliter mes transactions commerciales et pour être utile au public, j'ai émis pour quelques mille piastres de petits billets de une, deux et trois piastres. Ces billets sont garantis par la même valeur en billets confédérés déposés à la Banque de l'Etat. Je préviens le public que ceux qui en sont porteurs, je les rembourserai en sommes de dix et vingt dollars, soit à mon magasin, soit à mon domicile particulier, 161, rue de la Douane, de dix heures du matin à trois heures P. M.
J. J. ALBERT 6mai—9

AVIS.

A. CONSTANT & Co—invitent les porteurs de leurs billets, à se présenter le plus promptement possible, pour le remboursement.
Etant dans l'intention de liquider, ils offrent une prime de 10 p. 0/0 à toute personne qui leur présentera cinquante piastres et au-dessus de leurs billets.
Le remboursement se fera pour toute somme de 10 cents et au-dessus, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, rue Hopital, 21.
A. CONSTANT & Co 6mai—3f

LE porteur du billet hypothécaire de la Nouvelle-Orléans, 30 avril à deux ans de date, tiré par le soussigné à son ordre, et endossé par lui, pour quinze cents piastres ($1500) avec six pour cent d'intérêt, est prié de le présenter à la banque de l'Union de la Louisiane, pour en recevoir le montant, attendu qu'il ne sera alloué aucun intérêt sur le dit billet, à partir de cette date.
L. ALLISERT, Rue Toulouse, No 125, près Tremé. 5mai—3f

AVIS.

LE ou les porteurs d'un ou de deux billets hypothécaires de six cent soixante-quinze piastres ($675), portant six pour cent d'intérêt, daté du 2 mai 1859 et payable le 2 mai 1862, à la Banque de l'Etat de la Louisiane, tiré par le soussigné à son ordre et endossé par lui, sont informés que le montant de chacun de ces billets est déposé à la susdite Banque, et qu'à partir de cette date aucun intérêt ne sera alloué.
JULES CARTIER.

AVIS.

M. J. LOMBARD ou autre porteur du billet à ordre de A. Lalande, de la somme de $250, échu le 30 avril 1862, est informé qu'il ait à le présenter le 5 mai 1862, au No 181 rue Royale, chez Henry Fetcher pour en recevoir le paiement. Je préviens qu'après cette date je ne réponds plus du paiement. 6mai—3

Ecoles publiques du 3me District.

LA réouverture des écoles publiques de ce District aura lieu à dater d'aujourd'hui.
ALFRED BOURGES, Surintendant. 6mai—

Cigarres! Cigarres!!

TRENTE MILLE CIGARRES diverses qualités, à vendre par ANT. COSTA, 16, rue de la Douane. 6mai—3f

On demande

UNE bonne nourrice de couleur, sans enfant. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser immédiatement au No 312, rue Royale. 6 mai—4

Comité de Salut Public.

Nlle-Orléans, 28 avril 1862.

RESOLU que le Comité de Salut Public recevra, jusqu'à nouvel ordre, les billets individuels qui suivent, et d'autres petits billets qui circulent comme monnaie dans cette communauté, et que le comité avise les citoyens pour qu'ils puissent avoir confiance dans la valeur desdits billets.

Résolu que ce comité ajoutera à cette liste tous autres noms qu'il jugera digne d'inspirer confiance à la communauté.

Billets de la Trésorerie d'Etat.
Billets Confédérés.
J. & J. D. Davidson.
Leeds & Co.
Henderson & Gaines
Thomas Griswold & Co.
Thos. C. Payne & Co.
Chemin de fer de Jackson.
H. Pearson & Co.
Ville de Bâton-Rouge.
Ville de la Nouvelle-Orléans.
C. W. Cammack.
McDonnell & Magraw.
Magee & George.
George W Gregor & Co.
Dan. Edwards & Son.
[illegible]
Jacob Zolly.
Smith & Hine ou Stuart & James,
H E Lawrence ou P Casenave,
D M Hildreth & Co.
Sam Miller,
Adam Wagner,
G H W. Lohde
Cressy & McMillan.
Samuel Bell.
D. H. Holmes.
Bureau du Picayune.
D. J. Hockersmith & Co

Par extrait conforme aux minutes.
GEO C. LAWRASON, secrétaire. 1er mai—

Cheval Trouvé.

Dans la nuit du 28 avril dernier, il a été trouvé sur la Levée, 3me District,—
Un CHEVAL sellé et bridé, hors d'âge, couleur café au lait.
Le propriétaire peut venir le réclamer en prouvant la propriété, payant les frais de nourriture, &c., chez M. J. B. Gombé, coin France et Levée. 6mai—3f

CRESCENT CITY WOOL
MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES
A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.
Bureau pour la vente des laines F. Goebble, No 157, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps H. Otting, No 80, rue de Chartres.
F. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, grande ou petite quantité, au prix du marché.

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que
Wilton, Médaillon, velours,
Bruxelles, tapis à 3 plis
Ingrain, Hollande, Venise, &c., &c.
Également—Toile cirée de toutes qualités et largeurs,
Nattes blanches et en couleur;
Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminées, paillassons; dessous de table, &c., &c., que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU & CO

Tonnellerie du Sud,
Au coin des rues Nouvelle Levée et St-James, Premier District.

BARILS à whisky et à rum, et tous genres de barils et cuves, chêne, aussi barils à mélasse.
Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille-Levée, No 37 seront promptement remplis.
GAVINO LEDDA, Chantier de [illegible]

SAVON Windsor—Quelques caisses en magasin, à vendre par QUEYROUZE FRÈRES.

AVIS.

LE porteur d'un certain billet de mille piastres ($1000) signé par Justin Frémaux et donné en paiement à M. Olivier, demeurant à l'encoignure des rues St-Philippe et Claiborne, est prévenu que le montant dudit billet qui a été déposé au bureau de MM. Gottschalk et Magner, notaires, rue Carondelet No 33, ainsi qu'il a déjà été annoncé, est, à partir de ce jour, aux risques du porteur ou propriétaire dudit billet. 5 mai—3

AVIS.

LE Porteur d'un billet hypothécaire de $700 00 souscrit par PAUL WEISSE à l'ordre de lui-même et par lui endossé, daté du 15 février 1861 et payable le 1/3 mai 1862, est informé que le montant du dit billet a été déposé à l'office de M. A. Ducatel, notaire public en cette ville, rue Toulouse entre Royale et Chartres, à défaut de notice, attendu qu'il ne sera plus alloué aucun intérêt après la date sus-mentionnée.
Nouvelle-Orléans, 3 mai 1862.
L. GUILBAUX. 5 mai—3f

AVIS AU PUBLIC.

LES billets émis par JEAN BERTIN, seront rachetés par lui à première présentation. 5mai—3f

Avis au public.

LES billets émis par ETIENNE POQUE, seront rachetés par lui à première présentation. 5 mai—6f

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existante sous la raison sociale GUILBAUX & GIEFERS, de cette ville, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour.
Le sieur L. GUILBAUX reste seul chargé de la liquidation et continuera les affaires pour son compte personnel.
F. GIEFERS, L. GUILBAUX.
Nlle-Orléans, 22 avril 1862. 5mai—6f

GRAISSE! GRAISSE!

QUARANTE tierçons graisse de l'Ouest de choix, en magasin et à vendre par P. POUJOL, No 11, rue Toulouse. 5mai—6f

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme DERON,
273.......RUE DAUPHINE.......273.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 21 avril—1m

Moulin à coton de Lane.
Jefferson City (La).

FABRIQUE de fil de coton, ouate et coton à calfater. Le fil de coton sera fait sur commande, ou au poids complété et en numéros assortis 5@12
Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
L. N. LANE, Propriétaire. 28 nov—7m

PERDU—A 11 heures hier matin, allant de l'encoignure Chartres et St Louis, à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, une cassette en cuivre. Celui qui l'a trouvée obligera le propriétaire en la remettant au bureau de l'Abeille. Si on l'exige, une récompense sera accordée. 24 avril—

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,
Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigarres, Rue Front Levée No 77 et Rue Poydras No 28. 17 mars

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantités à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC, 77 et 79 rue Toulouse. 11 fév—6m

Southern Engraving Establishment,
10, rue du Camp, à côté du City Hôtel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, annoncent à leurs amis et au public, qu'ils exécutent toute espèce de gravures, telles que cartes de visite, de faire part, de professions, billets de change et tickets qui ne sauraient être contrefaits, enveloppes, &c.
M. A. Malus, de cette ville, fait part à ses amis de son association avec M. Alfred Maurice, maître dans l'art et ose espérer qu'il sera secondé dans son industrie. 28 mars—1m

Avis.

LES soussignés, désirant quitter la ville, annoncent au public qu'ils sont prêts à payer tous les petits billets qu'ils ont mis en circulation, en fortes et en petites sommes.
G. MERZ, brasseur, rue Villeré, encoignure Toulouse.
E. HACKER, quincaillier, rue d'Orléans, en face du marché Tremé. 1ermai—3f

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

3 mai 1862.

AVIS est donné aux détenteurs de certificats de profits émis par la Compagnie d'Assurance de l'Union pour l'an de 1858 et des années suivantes, que lesdits certificats seront payés sur présentation et l'intérêt desdits certificats cessera de ce jour.
L'intérêt sur tous les certificats de profits émis par la dite Compagnie jusqu'au 30 avril dernier sera également payé, à partir d'aujourd'hui, aux détenteurs desdits certificats, au bureau de la Compagnie à l'encoignure des rues Canal et St Charles.
A. CHIAPELLA, Président. 3mai—1f

AVIS.

NOUS avons émis plusieurs mille piastres en petits billets pour être utiles au public. Ces billets sont garantis par le grand nombre de propriétés foncières qui nous appartiennent et sont situées en ville, et encore par des billets confédérés déposés dans plusieurs banques et s'élevant à plus que la circulation. Nous sommes prêts à les payer de suite, en sommes de $20 et au-delà, et nous les recevrons en paiement en les présentant à notre bureau, à l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Notre Dame, tous les jours, de neuf à deux heures.
H. FASSMANN & Co.

RAFFINERIE A LA VAPEUR,
DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS. SUCRE CONCASSÉ. PULVÉRISÉ. GRANULÉ et CLARIFIÉ.
Mélasse et sirops doublement raffinés.
Et valant tous ceux que fabrique le Nord.
A. THOMSON & Co.
22jan—6m Rue Tchoupitoulas, No 48.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1862.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues du 1er mars 1861 au 28 février 1862		$[illegible]7,780 86
Montant des risques non-expirés le 1er mars 1861		[illegible]0,477 00
		$[illegible],257 86
SAVOIR		
Primes sur les risques d'incendie		$[illegible]1 186 86
Primes sur les risques des mers		104,622 25
Primes sur les risques des rivières		[illegible],399 86
		$[illegible],257 86
Primes à déduire sur les risques non expirés	$[illegible],307 00	
Primes remboursées	11,870 41	
		[illegible],177 41
Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1862		$[illegible],330 45
Pertes payées dans la même période, savoir		
Sur les risques d'incendie	$81,032 44	
Sur les risques des mers	116,286 85	
Sur les risques des rivières	17,116 00	
	$[illegible],435 37	
Réassurances, dépenses, intérêt en moins, escompte, etc.	8,585 42	
		$[illegible],021
Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1862		$[illegible]4,356 66
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté		$[illegible],825 00
Actions de Banque, cout		[illegible]8,390 00
Bons de la ville et autres bons		[illegible]0 650 00
Prêts garantis par des actions et des bons,		[illegible]3,825 00
Effets à courte échéance pour primes		[illegible]
Primes en voie de perception		[illegible],997 0[illegible]
Scrip d'assurance, etc		[illegible],770 11
En caisse		[illegible]1,832 25
Total de l'actif		$[illegible]1,[illegible] 36

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans

Qu'on se souvienne que le 24 mars 1862, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles Briggs, président, et J. P. Roux, secrétaire pro tem de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Louisiane, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.
CHARLES BRIGGS, président,
J. P. ROUX, secrétaire pro tem,
Assermenté et signé devant moi, ce 24 mars 1862.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de vingt-cinq pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1862. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1862.
CHARLES BRIGGS, président,
A. CARRIERE, vice-président,
M. F. JANVIER, secrétaire.

—DIRECTEURS.—

A. Carrière, John Thornhill,
E. Brugier, John Fox,
Moses Pilcher, G. Fassy,
C. A. Fosdick, W. A. Violett,
Richard Nixon, A. Costa,
Thomas Byrne, A. R. Montgomery,
E. Nugent, H. M. Bonachi,
E. H. Pomroy, H. A. Warnecken,
J. L. Macaulay, Wm. Freier,
J. R. Wallis, J. Grasser,
A. Lecourt, Wm. Lemmons,
G. Lafitte, Leon Queyrouze,
Wm. Urquhart, A. J. Nobion,
Henry Rodewald, A. J. Ruggly,
W. C. Watts, G. W. Dunbar,
J. Ayot, Albert Cammack,
F. C. Ogleby. 26 mars—6f

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs.
Les ordres laissés au comptoir seront promptement remplis.
A. PEPIN, agent, 82, Canal.
A vendre, 1000 cabans de [illegible] de différentes marques. 21 mars—6m

VENTES A L'ENCAN.

Stock d'un magasin de la campagne à l'encan.

PAR PLACIDE J SPEAR, encanteur, Bureau No 74, rue de Chartres.

JEUDI, huit mai, à 10 heures, il sera vendu, à l'encan public rue Poydras, entre Baronne et Carondelet—le stock d'un magasin de campagne, consistant en partie de bottes, souliers, chapeaux, casquettes, vêtements d'été et d'hiver, livres d'école, &c. &c.
Aussi, à la même heure et lieu—100 lots de marchandises sèches, telles que mousselines Suisses, jaconnats, mantelets en soie, rubans, &c.
Conditions—Comptant, payable en billets Confédérés. 6mai—

Fonds de groceries, Liqueurs et Vins.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, huit mai 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans le magasin de MM. Eaton et Beterton, à l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Commune—Tout le reste du fonds de groceries liqueurs, vins, &c, de prix.
Pour les détails complets, voir les catalogues. 6mai

Vente sans réserve d'une grande propriété à McDonogh.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur. No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 10 mai 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,
Un lot de terre formant l'encoignure des rues Madison et Bringier, mesurant 150 pieds de face à chacune desdites rues. Ensemble une maison de deux chambres, galerie devant et derrière, et deux cabinets, cuisine, chambre à domestique, hangar contenant la cuisine, &c. &c.—Voir le plan à la Bourse.
Conditions, comptant—Acte pardevant P. E. Laresche, notaire public. 6 mai

Candidat pour Maire—sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.
Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier. 21jan—

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.
AUX Editeurs de l'*Abeille*
☞ Veuillez annoncer M EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.
SES NOMBREUX AMIS. 6fév—6m

Recorder du 2me District.

Messieurs les Editeurs,
☞ Veuillez annoncer que l'honorable LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District est candidat à la même place, et qu'il sera soutenu à l'élection du 2 juin prochain par ses
VOTANTS DU 2me DISTRICT. 23 avril.

BRIGADE FRANÇAISE,
Département du Quartier-maître.

Nouvelle-Orléans, 3 mai 1862.

Le Bureau du quartier-maître de la Brigade Française sera ouvert lundi, mardi et mercredi prochain, de midi à deux heures de l'après-midi, pour recevoir, examiner et approuver les comptes de vivres et fournitures faites conformément aux réquisitions du 26 avril jusqu'au 1er mai inclusivement. Le bureau du quartier maître est à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts.
E. COLLIGNON, Quartier-maître de la Brigade Française. 5mai—3

ACADEMIE JEFFERSON.
Rue Bourbon, No 43.
Sous la direction de G. J. LORD,

CETTE institution sera réouverte lundi, le 5 mai, pour les externes seulement. On ne peut y recevoir aucun pensionnaire pour le moment. 5mai—6

INSTITUT St-CHARLES.

MME. MACE annonce respectueusement aux parents de ses élèves et aux familles qui désireraient lui confier leurs enfants, que son institution restera ouverte et que ses cours continueront comme par le passé. 2mai—6t

INSTITUTION FRANKLIN,
POUR LES DEUX SEXES.
No 238 rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'en date du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'institution Franklin, rue des Remparts No 238 anciennement dirigée par M. A. T. Wurtemberg. Je prie les familles de bien vouloir visiter l'établissement qu'elles trouveront toujours tenu avec ordre et propreté.
M. Leroux [illegible] dans l'enseignement [illegible] exclusivement des jeunes gens.
Rien ne [illegible] pour l'avancement de mes élèves. Pour les [illegible] le jeudi, est consacré aux ouvrages de broderies et de couture. Les classes en anglais et en français commencent à 9 heures A. M. et finissent à 3 heures P. M.
La Directrice, A. ROUX. 28 mars—3m—2 p s

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 202, rue du Camp
Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès sont toujours croissants, a rouvert ses classes lundi 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuelles, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.
Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134. 9 sept—6m

AVIS D'ENCAN.
HENRI SAMORY,
Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

TOUTES les personnes qui me doivent pour marchandises achetées à l'encan, sont notifiées de venir de suite acquitter leurs comptes. Et toutes les personnes à qui je dois pour ventes de marchandises à l'encan sont requises de se présenter immédiatement pour recevoir le net produit.
HENRI SAMORY 5mai—6f

Propriété à vendre pour des billets Confédérés.

UN terrain situé au faubourg Marigny, Troisième District, dans l'îlet borné par les rues de l'Union, Français, Craps et Amour, mesurant trente pieds de face à la rue de l'Union, sur soixante pieds de profondeur—Ensemble les bâtisses, dépendances et améliorations qui se trouvent sur la dite propriété. La dite propriété a rapporté en temps ordinaire $25 par mois.
Conditions comptant. S'adresser rue de l'Hôpital No 21, chez A. Constant. Acte pardevant A. Dreyfus, notaire public. 5mai—3f

Alcool! Alcool! Alcool!

ALCOOL rectifié à 95 o/o, qualité supérieure, provenant de notre fabrique, à vendre en baril, demi baril et demi-jeanne, à la convenance des acheteurs.
F. CLAVEL & Co, 77 rue des Magasins. 11 avril—1m

A vendre ou à louer.

Une résidence d'été, située sur le Lac, connue sous le nom de Hôtel Grégoire, dans la ville de Lewisburg. Pour plus de détails, s'adresser à Paul Lacroix, No 12, rue Toulouse. 9 avril—1m

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans,
20 barriques vins de Bordeaux pour familles;
20 futailles cognac;
15 ¼ Madère,
100 caisses vins rouge et blanc.
Rue St Louis, No 65, entre Royale et Bourbon
J BRUGIÈRE 21 avril—1m

NOTICE.

LA société existant entre les soussignés et M. Van Fossen a été dissoute, M. VAN FOSSEN se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui continuent le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C. A. Barrière & Frère.
C. A. BARRIERE, F. G. BARRIERE. 7avril—an9m

SALSEPAREILLE—Salsepareille du Mexique, en douane, à vendre en lots au gré des acheteurs, par J M CABALLERO, 46 Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 15 fév

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE DE GENEVE.

MES COLLET & GEX, encoignure Chartres et Quartier ayant un beau stock de montres et bijoux de Genève tels que—Bracelets, chaînes de montres, giletières, sautoirs et autres, vendront tous ces articles à des prix très réduits.
Vente en gros et en détail. 15avril—1m

A VENDRE

A des prix réduits, pour des BILLETS CONFÉDÉRÉS, un bon assortiment de SOULIERS KIP et de BRODEQUINS RUSSET, à la Manufacture de souliers du Sud, Rue St Charles, No 22. 2mai—6

Demande de Cuisinière.

ON demande une cuisinière française. Inutile de se présenter sans les meilleures recommandations. S'adresser au No 11, rue Ste Anne, maisons Pontalba. 30 avril—

HOFFMAN et MARKS,
63........Rue de Chartres........63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors. 1avril—

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond

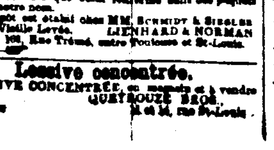

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1860.
Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.
Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 161, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.

Lessive concentrée.

LESSIVE CONCENTRÉE, en magasin et à vendre par QUEYROUZE FRÈRES, 32 et 34, rue St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

Cigares d'Allemagne, sucre, café, amandes, raisins, savons, liqueurs, vins, eau-de-vie, etc.

VENDREDI le 9 mai 1862, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 95 rue de la Vieille-Levée, les articles suivants
200,000 Cigares d'Allemagne, Régalias, Londres Milar, etc, etc.
150 caisses savon pour familles
25 do savon pour l'armée
9 do sauces de Worcestershire
1 do muscades
19 sacs quatre épices
96 caisses raisins M. R.
56 sacs amandes à coques tendres
35 barils pacanes
5 sacs noisettes
56 barils sucre Crushed et brut
10 caisses sucre d'orge
50 do confiseries assorties
50 do sirop de limon
100 do vin rouge de Bordeaux.
Liqueurs, cognac, sel, café, chandelles, etc. etc.
Conditions—comptant, payable en billets confédérés. 6mai

Goëlette Gino!

PAR BERNARD TURPIN.

MERCREDI, le 7 mai 1862, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs et des Marchands, rue Royale, entre Canal et Douane—
La goëlette anglaise Gino, du port de 52 90/100 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle se trouve et se comporte à la baie de Berwick.
Conditions comptant, payables en billets de la Confédération. 6 mai

Fond de marchandises sèches, chapeaux et 11 machines à coudre, pour des billets Confédérés.

PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau rue de Chartres, No 63.

SERONT vendus à l'encan, mercredi 7 mai 1862, à 10 heures du matin, un grand assortiment de marchandises sèches pour l'usage domestique et d'articles de choix; un vaste stock de chapeaux pour la saison et aussi, onze machines à coudre de première qualité.
Conditions Comptant, en billets confédérés. 7mai—1f

Bonne résidence sur le Chemin de fer de Jackson, près Amite, avec cent trente acres de terre.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & Co.,
WILLIAM STER, encanteur.
Bureau, Commercial Place, No 29.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI 10 mai 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs—
UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la paroisse de St-Hélène, dans le Township 4 S. Range 7 E. renfermant 130 acres borné par des terres appartenant actuellement ou qui ont appartenu aux personnes suivantes: Au Nord, par les terres de G. T. Dunbar à l'Est et à l'Ouest par celles de J. P. M. Michael et au Sud par celles de J. W. [illegible]. Ensemble, les améliorations, une maison ayant quatre chambres, grand vestibule et deux cabinets, grande cuisine [illegible] et dépendances. On peut se faire avec des réparations, une demeure confortable. La propriété est située directement sur le chemin de fer à environ [illegible] milles de la Nlle-Orléans et à un mille et demi au dessous d'Amite.
CONDITIONS Comptant, en billets Confédérés, ou si l'acquéreur le préfère, la moitié comptant, le reste en un billet payable [illegible].
L'acte de vente par devant T. J. Beck, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 mai

VENTES JUDICIAIRES.

Felix Padmont et alias vs L. Dejan et alias.

COUR de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, No 3836—Procès pour opérer un partage.—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, en date du 25 février 1862, dans le susdit procès en partage, homologuant le rapport du soussigné comme commissaire spécial dans la dite affaire et lui ordonnant d'effectuer la vente des terres comprises dans le dit procès.

Il sera vendu, à la Nouvelle-Orléans, à la Bourse des Marchands, rue Royale, à midi, MERCREDI 7 mai 1862, les terres suivantes, situées dans la paroisse St-Landry, conformément à deux plans dressés sous la surveillance du Commissaire des terres publiques et correspondant aux arpentages publics approuvés, lesquels plans sont exposés au bureau du soussigné et seront déposés à l'étude de Pierre Charles Cuvellier, notaire public en la ville de la Nlle-Orléans, et dont on peut se procurer des lithographies au bureau de [illegible] au bureau des terres à Opelousas.

Premièrement—UN MORCEAU DE TERRE situé sur le Bayou des Cannes, dans le voisinage de Ville Platte à environ vingt-cinq milles de la ville d'Opelousas, confirmé au nom d'Antoine Boisdoré, par acte du Congrès du 29 avril 1816, comme morceau A. No 7 du rapport du Commissaire, en date du 6 avril 1815 (vol. 3, State Papers 9) lequel morceau de terre sera vendu en 4 terrains ayant chacun, à très peu de chose près, la même façade sur le Bayou des Cannes, qui est la borne occidentale du claim, et s'étendant de là entre lignes parallèles à l'extrême borne du claim.

Le terrain No 1 est la position la plus méridionale du claim, est borné au sud par la terre confirmée au nom de Simon Fontenot et a une superficie de 1435 47 acres.

Le terrain No 2 est borné au nord, par le terrain No 3 et au sud, par le terrain No 1. Il a une superficie de 1434 71 acres.

Le terrain No 3 est borné au nord, par le terrain No 4 et au sud par le terrain No 2. Il a une superficie de 1435 11 acres.

Le terrain No 4 est borné au nord, par la terre confirmée au nom de Jacques Dupré et, au sud par le terrain No 3. Il a une superficie de 1433 71 acres.

Secondement—Un morceau situé sur le Bayou Nez-Piqué, ayant 40 arpents de face des deux côtés du dit Bayou et 40 de profondeur de chaque côté du Bayou, ayant d'après les arpentages publics, une superficie de 2754 54 acres, confirmé au nom de Louis Boisdoré, par acte du Congrès du 29 avril 1816, comme morceau A No 547, du rapport du Commissaire, en date du 6 mars 1815 (vol. 3, State Papers, p. 313), lequel morceau de terre sera vendu en [illegible] terrains ayant la même superficie de 1577 25 acres.

Le terrain No 1 a une façade de 20 arpents de chaque côté du Bayou Nez Piqué, sur une profondeur de 40 arpents de chaque côté du bayou, entre lignes parallèles, il est borné au nord, par la terre confirmée au nom d'Antoine Boisdoré, et au sud, par l'autre moitié du même morceau pour le terrain No 2.

Le terrain No 2 a également une façade de 20 arpents de chaque côté du Bayou Nez Piqué, et une profondeur de 40 arpents de chaque côté, et il est borné au nord par le terrain No 1 et au sud, par les terres confirmées au nom de Daniel Clark.

Troisièmement—Le droit des dites parties audit procès, d'obtenir des "scripts" ou certificats de terre, en vertu de l'acte du Congrès du 2 juin 1858, pour 677 acres de terre compris dans le rapport du commissaire en date du 9 mars 1815, désigné par la lettre B No 2315 et confirmé par acte du Congrès en date du 29 avril 1816 (Vol 2 State Papers p 313). Ladite terre n'étant pas susceptible d'une location par les arpenteurs du gouvernement, [illegible] comme héritiers de Louis Boisdoré, ont droit à des scripts pour la même étendue de terre.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE—Les six terrains décrits ci-dessus seront vendus séparément, un quart comptant, le reste à un et deux ans de crédit. L'acquéreur donnera des billets à son propre ordre, garantis par privilège du vendeur sur les terres, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, à un et deux ans de date, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance et [illegible] pour cent en cas de non paiement à l'échéance [illegible].

Le droit d'un certificat de relocation mentionné plus haut sera vendu pour du comptant.

Les actes de vente pardevant Pierre Charles Cuvellier, notaire public, à la Nouvelle-Orléans, rue de la Commune.
WILLIAM D. BENNEN. 21 mars—

L. Marchand,
IMPRIMEUR,
No 24,
Rue Jefferson,
Entre Chartres et Levée.

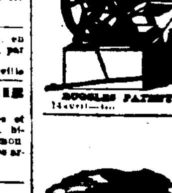

Factures, Circulaires, Catalogues, Livres, Blancs de Cours, Brefs, CARTES, &c.
DOUGLAS PATENT.
14avril—1m

Avant d'avoir pris l'Elixir. Après avoir pris l'Elixir.

Célèbre Elixir Rajeunissant du
DR. WRIGHT,

Composé en vertu des plus strictes principes pharmaceutiques, par un des plus habiles chimistes du siècle.

CETTE préparation est une médecine entièrement nouvelle, résultat de découvertes modernes dans le règne végétal. C'est un remède nouveau d'un effet certain, absolu, et bien différent des vieux systèmes recommandés que des charlatans [illegible] publient, ou les recommandent sans scrupules aux patients. Le Dr WRIGHT sachant bien la déception imposée à ceux qui ne sont pas bien informés, a pensé qu'il était de son devoir de faire expérimenter son Elixir par toute la faculté Médicale qui, sans une seule voix dissidente, admit son influence parfaite, absolue sur tout le système humain lorsque les forces sont épuisées et lorsque les vaisseaux ont été faits de toutes les autres médecines connues en pharmacopée. De longues années, de profondes et patientes recherches et une résolution [illegible] ont couronné de succès les efforts du docteur, et il offre maintenant son Elixir à l'humanité souffrante comme la seule préparation qui puisse guérir les maladies suivantes:

Débilité générale, Dépression mentale et physique, Flux de sang à la tête, Hystérie, Irritabilité générale, Insomnie pendant la nuit, Absence de force musculaire, Perte de l'appétit, Dyspepsie, Découragement d'esprit, Désorganisation des organes de la génération, Palpitations du cœur, et en somme, toutes les affections résultant d'un état nerveux et débilité du système.

Prix, $2 la bouteille, $5 pour 3 bouteilles.

En vente dans toutes les pharmacies respectables des Etats Confédérés. Escompte libéral au commerce.

A vendre en gros et en détail par J. WRIGHT & Co., rue de Chartres. 27jan—

POMMADES.—4 caisses pommades de diverses qualités et odeurs à vendre par PAUL JUGE & FABRY, 42, rue de la Vieille Levée.

Acide Sulphurique et Muriatique

REÇU dernièrement de la Havane
25 carboy acide sulphurique
5 do de muriatique
A vendre par CUSACHS & OGDEN.
Rue Royale, encoignure St Philippe. 10avril